



## **Rapport de gestion Pour le trimestre clos le 28 février 2014**

### **Généralités**

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés de la Société et les notes afférentes ainsi que le plus récent rapport annuel pour l'exercice clos le 30 novembre 2013.

Dans le présent rapport de gestion, l'acronyme « MTY » et les expressions « Groupe d'Alimentation MTY inc. » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'Alimentation MTY inc. et ses filiales ou Groupe d'Alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les états financiers consolidés joints au présent rapport intermédiaire n'ont pas été examinés par les auditeurs externes de MTY.

Les renseignements et données présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations actuellement publiées et en vigueur qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Ce rapport de gestion est arrêté au 8 avril 2014. De l'information supplémentaire sur MTY, y compris ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Énoncés prospectifs et utilisation d'hypothèses et d'estimations**

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, les rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2014. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne réfèrent pas à des faits historiques distinctement vérifiables. Nous formulons un énoncé prospectif lorsque nous utilisons ce que nous savons et prévoyons aujourd'hui pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire de notre part, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent nos prévisions au 8 avril 2014 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. Nous ne nous engageons d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, et déclinons toute obligation à cet égard si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement de nos attentes implicites ou explicites ou que nos perspectives d'affaires, nos objectifs, nos plans et nos priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, nous ne pouvons garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et nous avisons le lecteur de pas accorder une confiance induite à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre nos perspectives d'affaires et notre milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses que nous considérons raisonnables au 8 avril 2014. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés, tant économiques et opérationnelles que de marché, que nous avons utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs contenus dans ce rapport de gestion. Si nos hypothèses se révèlent imprécises, nos résultats réels pourraient s'écarter de façon importante de nos attentes.

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges dans les états financiers consolidés et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et actifs éventuels.

À moins d'indication contraire aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écarteraient substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et d'autres contenus dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur notre capacité d'attirer la clientèle; notre capacité d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler nos baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; notre capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements en matière de goûts de la clientèle, de tendances démographiques et quant à l'attrait de nos concepts; les changements à l'égard des profils d'achalandage ainsi que des coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix de nos produits; notre capacité de mettre en œuvre nos stratégies et plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de nous procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements substantiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Nous avertissons le lecteur que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles de nous affecter. Des incertitudes et risques additionnels que nous ne connaissons pas pour l'instant ou que nous jugeons présentement négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de notre part, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autre opération qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 8 avril 2014. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, nous ne pouvons en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou comme nous le faisons des risques connus ayant une incidence sur notre entreprise.

### **Respect des normes internationales d'information financière**

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs tabulaires, sont libellés en dollars canadiens et établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »).

MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer la performance opérationnelle de la Société. La Société présente également le chiffre d'affaires des établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes générées par des établissements ouverts depuis au moins treize mois ou acquis il y a plus de treize mois. Ces indicateurs financiers sont largement reconnus, mais n'ont pas une définition standard au sens des principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Il est donc possible qu'ils ne puissent être comparés à ceux présentés par d'autres sociétés. Ces indicateurs non conformes aux PCGR visent à fournir des renseignements additionnels sur la performance de MTY et ils ne devraient pas être considérés isolément ou en lieu et place d'un indicateur conforme aux PCGR.

La Société utilise ces indicateurs pour évaluer la performance de l'entreprise puisqu'ils reflètent ses activités courantes. La direction croit que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société à satisfaire ses obligations de paiement ou en tant qu'outil d'évaluation courant des entreprises du secteur. De la même façon, le chiffre d'affaires des établissements comparables fournit à l'investisseur des renseignements supplémentaires sur la performance du réseau qui n'ont pas d'équivalent sous les PCGR. Ces deux indicateurs interviennent également dans l'établissement de la rémunération incitative à court terme de certains employés.

### **Faits saillants d'événements significatifs au cours du premier trimestre**

Il n'y a eu aucun événement significatif au cours du trimestre.

### **Entreprise principale**

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide sous les bannières suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Carrefour Oriental, Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Franx Supreme, Croissant Plus, Villa Madina, Cultures, Thaï Express, Vanelli's, Kim Chi, TCBY, Yogen Früz, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz et ThaïZone.

Au 28 février 2014, MTY détenait 2 591 établissements en activité, dont 2 570 étaient franchisés ou faisaient l'objet d'ententes d'exploitation, tandis que les 21 autres étaient exploités par MTY.

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux; ii) ont façade sur rue; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas et des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux. Les emplacements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et génèrent de ventes inférieures à celles d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue. Les bannières Country Style, La Crémère, TCBY, Sushi Shop, TacoTime, Valentine, Tutti Frutti, Mr. Sub, ThaiZone, Extreme Pita et Mucho Burrito sont surtout établis avec façade sur rue. La Crémère et TCBY sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres bannières le sont l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première bannière, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hotdogs/hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caféràma, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori et O'Burger.

D'autres bannières se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, notamment :

- En 1999, 18 établissements de la chaîne Fontaine Santé/Veggirama;
- En 2001, 74 établissements de la chaîne La Crémère;
- En 2002, 20 établissements de la chaîne Croissant Plus;
- En 2003, 24 établissements de la chaîne Cultures;
- En mai 2004, six établissements de la chaîne Thai Express;
- En juin 2004, 103 établissements de la chaîne Vanelli's;
- En septembre 2005, 91 établissements de The Country's Best Yogurt (« TCBY »), de concert avec les droits de franchise maîtresse canadienne.
- Le 1<sup>er</sup> avril 2006, les droits de franchise exclusifs de Yogen Früz<sup>MC</sup> au Canada et son réseau de 152 établissements existants;
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, la bannière Sushi Shop, ses 42 franchises et 5 établissements propriétaires;
- Le 19 octobre 2006, la bannière Koya Japan, ses 24 franchises et un établissement propriétaire;
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2007, 15 franchises existantes de la bannière Sushi Shop, acquises d'un groupe d'investisseurs;
- Le 15 septembre 2008, la bannière Tutti Frutti et ses 29 établissements qui desservent la clientèle du petit-déjeuner et du lunch;
- Le 31 octobre 2008, les droits de franchisage canadiens de TacoTime qui, à la date d'acquisition, exploitait 117 restaurants dans l'Ouest canadien;
- Le 1<sup>er</sup> mai 2009, les actions en circulation de Country Style Food Services Holdings Inc., de même que les 480 établissements exploités par ses filiales;
- Le 16 septembre 2010, les actions en circulation de Groupe Valentine inc. et son réseau de 95 établissements, transaction entrée en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> septembre 2010;
- Le 24 août 2011, l'actif de Jugo Juice International Inc., dont 136 établissements en activité à la date de clôture, transaction entrée en vigueur rétroactivement au 18 août 2011;
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2011, l'actif de Mr. Submarine Limited, dont 338 établissements en activité à la date de clôture;
- Le 10 novembre 2011, l'actif de Koryo Korean BBQ Franchise Corp., dont 20 établissements en activité à la date effective de clôture, la transaction entrant en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2011;
- Le 26 septembre 2012, les actifs de Mr. Souvlaki Ltd., dont 14 établissements en activité à la date de clôture de la transaction;

- Le 31 mai 2013, la bannière SushiGo, comprenant cinq établissements à la date de clôture, la transaction entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013;
- Le 14 septembre 2013, les actifs d'Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (« Extreme Brandz »), comprenant 305 établissements, dont cinq appartenant à la Société et 34 qui sont exploités aux États-Unis;
- Le 30 septembre 2013, 80% des actifs de ThaiZone. À la date de clôture, la chaîne exploitait 25 établissements et trois restaurants mobiles.

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, des ventes de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution des fournisseurs et des ventes d'autres biens et services aux franchisés. Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société comprennent les recettes qu'ils génèrent. Les charges d'exploitation relatives au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de préparation de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures et équipements vendus aux franchisés. Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

MTY tire des revenus de l'entreprise de transformation des aliments mentionnée aux présentes. L'usine transforme divers produits qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir vendus aux restaurants ou à d'autres usines de transformation, aux plats pour micro-ondes vendus chez des détaillants. La majorité des rentrées de l'usine proviennent de la vente de ses produits à des distributeurs et détaillants.

La Société tire également des revenus de son centre de distribution situé sur la rive sud de Montréal. Celui-ci dessert principalement les franchisés des bannières Valentine et Franx Supreme, à qui il offre une large gamme des produits nécessaires à l'exploitation quotidienne des restaurants.

### **Description d'acquisitions récentes**

Le 30 septembre 2013, la Société a acquis 80% des actifs de ThaiZone pour une contrepartie totale de 17,7 millions \$ financée à même l'encaisse de la Société et ses facilités de crédit disponibles. À la date de la clôture, ThaiZone exploitait 25 établissements et trois restaurants mobiles. La Société a effectué des retenues de garantie totalisant 1,78 millions \$ sur le prix d'acquisition; ces retenues ne portent pas intérêt.

Le 24 septembre 2013, la Société a acquis les actifs d'Extreme Pita, de PurBlendz et de Mucho Burrito pour une contrepartie de 45 millions \$ versée à même l'encaisse de MTY. À la date de la clôture, 305 établissements étaient en activité; cinq appartiennent à la Société et 34 sont situés aux États-Unis. La Société a effectué, sur le prix d'acquisition, des retenues de garantie ne portant pas intérêt s'élevant à 4,5 millions \$.

Le 31 mai 2013, la Société a acquis la plupart des actifs de Gestion SushiGo-Sésame inc. (www.sushigoexpress.ca), 9161-9379 Québec inc. et 9201-0560 Québec inc. pour une contrepartie totale de 1,05 million \$. À la date de la clôture, cinq restaurants SushiGo étaient en activité, deux de ceux-ci appartenant à la Société. L'acquisition est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013. La Société a effectué des retenues s'élevant à 0,1 million \$ sur le prix d'achat; ces retenues ne portent pas intérêt.

## Résumé de l'information trimestrielle

| <i>En milliers \$</i>                         | Trimestres clos en |           |               |              |           |           |               |              |
|---|--------------------|-----------|---------------|--------------|-----------|-----------|---------------|--------------|
|   | Mai 2012           | Août 2012 | Novembre 2012 | Février 2013 | Mai 2013  | Août 2013 | Novembre 2013 | Février 2014 |
| Produits                                      | 23 689 \$          | 24 239 \$ | 26 347 \$     | 22 628 \$    | 25 342 \$ | 25 130 \$ | 28 260 \$     | 25 602 \$    |
| Résultat net attribuable aux propriétaires    | 5 283 \$           | 6 129 \$  | 6 263 \$      | 5 635 \$     | 6 250 \$  | 6 682 \$  | 7 145 \$      | 5 537 \$     |
| Résultat global attribuable aux propriétaires | 5 283 \$           | 6 129 \$  | 6 263 \$      | 5 635 \$     | 6 250 \$  | 6 682 \$  | 7 151 \$      | 5 519 \$     |
| Par action                                    | 0,28 \$            | 0,32 \$   | 0,33 \$       | 0,29 \$      | 0,33 \$   | 0,35 \$   | 0,37 \$       | 0,29 \$      |
| Par action, dilué                             | 0,28 \$            | 0,32 \$   | 0,33 \$       | 0,29 \$      | 0,33 \$   | 0,35 \$   | 0,37 \$       | 0,29 \$      |

## Résultat d'exploitation pour le trimestre clos le 28 février 2014

### Produits

Durant le premier trimestre de l'exercice 2014, les produits d'exploitation de la Société se sont accrus de 13% pour atteindre 25,6 millions \$. Les produits des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

|   | 28 février 2014<br>(millions \$) | 28 février 2013<br>(millions \$) | Variation  |
|---|----------------------------------|----------------------------------|------------|
| Activités reliées aux franchises        | 19,4                             | 16,7                             | 16%        |
| Établissements appartenant à la Société | 2,8                              | 2,4                              | 13%        |
| Distribution                            | 1,3                              | 1,3                              | (2%)       |
| Transformation des aliments             | 2,3                              | 2,3                              | 2%         |
| Transactions intersociétés              | (0,2)                            | (0,1)                            | S/O        |
| <b>Produits d'exploitation totaux</b>   | <b>25,6</b>                      | <b>22,6</b>                      | <b>13%</b> |

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés se sont accrus de 16%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation, entre autres :

|  | Millions \$ |
|--|-------------|
| Produits, premier trimestre 2013   | 16,7        |
| Augmentation des flux de rentrées récurrents   | 2,7         |
| Augmentation des droits de franchise initiaux  | 0,2         |
| Diminution des projets clés en main, des ventes de fournitures aux franchisés et des revenus de location | (0,3)       |
| Autres variations non significatives   | 0,1         |
| <b>Produits, premier trimestre 2014</b>  | <b>19,4</b> |

Au cours du premier trimestre 2014, la Société a bénéficié des acquisitions effectuées à la fin de 2013, lesquelles ont largement contribué à l'augmentation des flux de rentrées récurrents. Les nouveaux concepts acquis ont également généré des droits de franchise initiaux qui ont plus que compensé le recul relié aux droits non récurrents des licences maîtresses réalisées pour trois de nos bannières au premier trimestre de 2013.

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société se sont accrus de 13% pour s'établir à 2,8 millions \$ durant le trimestre. Cette croissance est principalement associée aux établissements acquis dans le cadre de la transaction Extreme Brandz, à la fin de 2013.

Les produits du centre de distribution et de l'usine de transformation des aliments ont été stables au premier trimestre.

### Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au cours du premier trimestre 2014, les charges d'exploitation ont augmenté de 17% pour s'établir à 16,1 millions \$, comparativement à 13,8 millions \$ pour la même période de l'exercice 2013. Les charges d'exploitation des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

|   | 28 février 2014<br>(millions \$) | 28 février 2013<br>(millions \$) | Variation  |
|---|----------------------------------|----------------------------------|------------|
| Activités reliées aux franchises        | 10,1                             | 7,8                              | 30%        |
| Établissements appartenant à la Société | 2,7                              | 2,6                              | 3%         |
| Distribution                            | 1,2                              | 1,2                              | (3%)       |
| Transformation des aliments             | 2,3                              | 2,3                              | (1%)       |
| Transactions intersociétés              | (0,2)                            | (0,1)                            | S/O        |
| <b>Charges d'exploitation totales</b>   | <b>16,1</b>                      | <b>13,8</b>                      | <b>17%</b> |

Les charges d'exploitation attribuables aux activités de franchisage ont augmenté de 2,3 millions \$ au premier trimestre 2014 comparativement à la même période de l'an dernier, principalement en raison des activités des concepts nouvellement acquis. La Société a également dû acquitter des frais accrus en relation avec la fermeture de quelques établissements dont la rentabilité se situait sous la moyenne et a dû augmenter ses provisions pour créances douteuses.

Les charges reliées aux autres segments commerciaux ont été relativement stables durant le trimestre.

### Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

| Trimestre clos le 28 février 2014   |            |                                 |              |                |               |          |
|-------------------------------------|------------|---------------------------------|--------------|----------------|---------------|----------|
| (En millions \$)                    | Franchises | Établissements<br>propriétaires | Distribution | Transformation | Consolidation | Total    |
| Produits                            | 19,39 \$   | 2,76 \$                         | 1,27 \$      | 2,33 \$        | (0,15 \$)     | 25,60 \$ |
| Charges                             | 10,10 \$   | 2,67 \$                         | 1,18 \$      | 2,32 \$        | (0,15 \$)     | 16,12 \$ |
| BAIIA*                              | 9,29 \$    | 0,10 \$                         | 0,09 \$      | 0,01 \$        | 0,00 \$       | 9,49 \$  |
| BAIIA en tant que<br>% des produits | 48%        | 3%                              | 7%           | 0%             | S/O           | 37%      |
| Trimestre clos le 28 février 2013   |            |                                 |              |                |               |          |
| (En millions \$)                    | Franchises | Établissements<br>propriétaires | Distribution | Transformation | Consolidation | Total    |
| Produits                            | 16,68 \$   | 2,45 \$                         | 1,30 \$      | 2,29 \$        | (0,09 \$)     | 22,63 \$ |
| Charges                             | 7,76 \$    | 2,58 \$                         | 1,22 \$      | 2,35 \$        | (0,09 \$)     | 13,83 \$ |
| BAIIA*                              | 8,92 \$    | (0,13 \$)                       | 0,08 \$      | (0,06 \$)      | 0,00 \$       | 8,80 \$  |
| BAIIA en tant que<br>% des produits | 53%        | S/O                             | 6%           | S/O            | S/O           | 39%      |

\* Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts, page 8.

Le BAIIA total s'établissait à 9,5 millions \$ au premier trimestre, une augmentation de 8% par rapport à la même période de l'an dernier.

Au cours du trimestre, les opérations de franchisage ont apporté 9,3 millions \$ au BAIIA, une hausse de 4% comparativement à la même période de l'an dernier. Cette augmentation est principalement attribuable aux activités des concepts nouvellement acquis, qui ont généré plus que l'augmentation totale du BAIIA.

Cette croissance a été partiellement pondérée du fait que certaines rentrées de 2013, essentiellement des droits de licence maîtresse qui s'élevaient à 0,7 million \$ au cours du premier trimestre 2013, ne se sont pas répétées en 2014. La Société a également souffert de l'augmentation des frais relatifs à la fermeture de certains établissements et des provisions pour créances douteuses en 2014. Ces facteurs ont contribué au recul du BAIIA résultant des activités de franchisage exprimé en tant que pourcentage des produits, qui s'établit à 48% pour le premier trimestre de 2014.

Le BAIIA des établissements appartenant à la Société a légèrement progressé au cours du trimestre, principalement en raison de la reprise de possession et de l'acquisition de quelques bons établissements en 2013.

Le BAIIA de l'usine de transformation des aliments a aussi légèrement augmenté durant le trimestre, surtout en raison d'une composition du chiffre d'affaires plus favorable.

### Résultat

Au trimestre clos le 28 février 2014, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires a diminué de 2% par rapport à la même période de l'an dernier. MTY a comptabilisé un résultat net attribuable à ses propriétaires s'élevant à 5,5 millions \$ ou 0,29 \$ par action (0,29 \$ sur une base diluée) comparativement à 5,6 millions \$ ou 0,29 \$ par action (0,29 \$ sur une base diluée) en 2013.

Le recul du résultat net est principalement attribuable aux charges d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises au quatrième trimestre de l'exercice 2013, à la diminution des revenus d'intérêts rattachés à la trésorerie excédentaire que la Société a employée pour l'acquisition de nouveaux concepts en 2013, ainsi qu'à la perte subie à la cession d'immobilisations utilisées sur les lieux d'établissements appartenant à la Société.

### Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

| <i>(en milliers de dollars)</i>                           | <b>Trimestre clos le<br/>28 février 2014</b> | <b>Trimestre clos le<br/>28 février 2013</b> |
|---|--|--|
| Bénéfice avant impôt                                      | 7 653  | 7 697  |
| Amortissement – immobilisations corporelles               | 245  | 253  |
| Amortissement – immobilisations incorporelles             | 1 452  | 973  |
| Intérêts sur la dette à long terme                        | 91   | 78   |
| Gains de change   | (58)   | (46)   |
| Produits d'intérêts                                       | (6)  | (143)  |
| Profit (perte) à la cession d'immobilisations corporelles | 57   | (9)  |
| Autres produits   | 52   | -  |
| <b>BAIIA</b>  | <b>9 486</b>                                 | <b>8 803</b>                                 |

### Autres produits et charges

La perte à la cession d'actifs, qui découle de la vente d'éléments d'actif d'établissements appartenant à la Société, s'est établie à 0,1 million \$ en 2014, alors qu'un profit de 0,0 million \$ avait été réalisé en 2013. La perte subie en 2014 est essentiellement attribuable à la cession de l'actif d'un établissement appartenant à la Société pour une contrepartie nominale.



## Impôts sur le résultat

La provision pour impôts, exprimée en pourcentage du résultat avant impôts, a été stable durant le trimestre, comparativement à la même période de l'an dernier.

## Obligations contractuelles et dette à long terme

Les obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minima des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location sont les suivantes :

| Période<br><i>(en milliers de \$)</i> | Dette à long terme* | Engagements de location nets | Obligations contractuelles totales |
|---------------------------------------|---------------------|------------------------------|------------------------------------|
| 12 mois se terminant en novembre 2015 | 2 530 \$            | 3 107 \$                     | 5 637 \$                           |
| 12 mois se terminant en novembre 2016 | 2 220 \$            | 3 103 \$                     | 5 323 \$                           |
| 12 mois se terminant en novembre 2017 | 2 019 \$            | 2 623 \$                     | 4 642 \$                           |
| 12 mois se terminant en novembre 2018 | 13 \$               | 2 528 \$                     | 2 541 \$                           |
| 12 mois se terminant en novembre 2019 | 13 \$               | 1 837 \$                     | 1 850 \$                           |
| Solde des engagements                 | 466 \$              | 5 931 \$                     | 6 397 \$                           |
|                                       | <b>7 261 \$</b>     | <b>19 129 \$</b>             | <b>26 390 \$</b>                   |

\* Les montants présentés sont les montants totaux payables à échéance et ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, veuillez vous reporter aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 28 février 2014.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêt ainsi que des indemnités de résiliation de contrat ne portant pas intérêt.

À la fin du premier trimestre, la Société avait tiré 4,4 millions \$ sur sa ligne de crédit. La facilité de crédit comporte des clauses restrictives qui l'obligent à respecter un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA de 2:1 et un ratio minimal de couverture des intérêts de 4,5:1. La Société respectait ces conditions à la fin du trimestre. Lorsqu'elle est utilisée, la ligne de crédit porte intérêt au taux préférentiel annuel de la banque majoré d'au plus 0,5%, selon le ratio dette consolidée sur BAIIA de la Société.

Outre ce qui précède, la Société a conclu des ententes avec des fournisseurs pour l'achat de grains de café, de blé, de sucre et de shortening. L'engagement total s'élève à 0,1 million \$ au 28 février 2014.

## Liquidité et ressources financières

Au 28 février 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 0,6 millions \$ après prise en compte du solde de la ligne de crédit, une hausse de 6,5 millions \$ depuis la fin de notre exercice 2013. Cette hausse est attribuable aux forts flux de trésorerie dégagés de nos activités au cours du premier trimestre de l'exercice 2014.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 8,7 millions \$ au premier trimestre de l'exercice 2014, comparativement à 4,1 millions \$ à la même période de l'exercice 2013. Si l'on exclut la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ainsi que des impôts et intérêts versés, nos activités ont généré des flux de trésorerie s'élevant à 9,6 millions \$ pour le trimestre, comparativement à 10,0 millions \$ pour la même période de 2013, soit un recul de 4%. La raison principale de ce recul tient à la réception de produits différés plus importants que la normale au premier trimestre de 2013, mais qui se sont stabilisés aux trimestres subséquents.

À court terme, la direction continuera à ouvrir de nouveaux établissements qui seront financés par de nouveaux franchisés. MTY poursuivra ses démarches en vue de vendre certains de ses établissements propriétaires actuels et recherchera de nouvelles occasions d'acquérir d'autres entreprises de services

alimentaires. Au 28 février 2014, MTY disposait de 25,6 millions \$ sur sa ligne de crédit totale de 30 millions \$.

Les flux de trésorerie excédentaires générés par nos activités d'exploitation sont généralement placés dans des comptes d'épargne à rendement élevé ou dans des certificats de placement garanti jusqu'à ce que des fonds soient requis.

## **État de la situation financière**

Les débiteurs s'élevaient à 12,1 millions \$ à la fin du premier trimestre, comparativement à 13,5 millions \$ à la fin de l'exercice 2013, une baisse associée surtout à la nature saisonnière de certaines activités. Les débiteurs sont historiquement moins importants au cours du premier trimestre, principalement parce que les redevances et les cotisations au fonds de publicité à recevoir, qui dépendent du chiffre d'affaires de chaque restaurant de notre réseau, sont moins importantes en février qu'elles ne le sont en novembre.

La provision pour créance douteuse s'est accrue de 0,4 million \$ depuis le 30 novembre 2013, principalement en raison de l'environnement défavorable dans lequel évoluent certains de nos franchisés, qui rend le recouvrement des sommes dues plus incertain.

Le placement dans une filiale détenu en vue de la vente consiste dans la participation de 51% de la Société dans 7867567 Canada inc. (Aliment Flavio), classée comme détenue en vue de la vente au cours de l'exercice 2013. La valeur de la participation dans une filiale détenue en vue de la vente comptabilisée à l'état consolidé intermédiaire résumé de la position financière de la Société est égale à la valeur comptable nette de l'actif de 7687567 Canada inc. diminuée de son passif. Cette participation constitue l'un des segments commerciaux de la Société.

Les créiteurs et charges à payer sont passés de 11,9 millions \$ au 30 novembre 2013 à 11,8 millions \$ au 28 février 2014.

Les provisions, qui comprennent des montants rattachés à l'issue possible de litiges et différends, à la fermeture d'établissements et aux passifs de cartes-cadeaux, sont passées de 1,8 millions \$ à 2,3 millions \$. Cette hausse est associée à l'augmentation des provisions reliées à la fermeture d'établissements et aux passifs de cartes-cadeaux. Les provisions reliées à la fermeture d'établissements consistent essentiellement dans les indemnités qui pourraient être payables à la résiliation des baux d'établissements fermés ou moins rentables. Au premier trimestre de 2014, une provision additionnelle visait un tel établissement; cet ajout a été partiellement pondéré par l'utilisation d'une provision rattachée à un litige réglé au cours du premier trimestre.

Les produits différés comprennent des droits de distribution qui sont acquis des fournisseurs en fonction des volumes de consommation, ainsi que des droits de franchise initiaux qui sont constatés lorsque la quasi-totalité des services initiaux ont été rendus par la Société. Leur solde au 28 février 2014 s'établissait à 3,8 millions \$, une hausse de 0,1 million \$ par rapport au solde de la fin de l'exercice 2013. Ces sommes seront constatées aux produits lorsqu'elles seront réalisées.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêt et des indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt. Au cours du trimestre, des paiements s'élevant à 0,4 millions \$ ont été effectués à l'égard d'une des retenues. Il n'y a eu aucune émission depuis le début de l'exercice.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière figurent dans les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 28 février 2014.

## Capital-actions

Il n'y a eu aucune émission d'actions durant le trimestre clos le 28 février 2014. Au 8 avril 2014, 19 120 567 actions ordinaires de MTY étaient en circulation.

## Renseignements sur les établissements

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux; ii) ont façade sur rue; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas et des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des bénéfices inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

|  | Nombre d'établissements au trimestre clos le |                 |
|--|--|-----------------|
|  | 28 février 2014                              | 28 février 2013 |
| Franchises au début de l'exercice                              | 2 565  | 2 179           |
| Établissements appartenant à la Société au début de l'exercice | 25   | 20              |
| Ouverts durant le trimestre                                    |  |                 |
| Centre commercial  | 12   | 13              |
| Emplacement avec façade sur rue                                | 13   | 12              |
| Non traditionnel   | 15   | 15              |
| Fermés durant le trimestre                                     |  |                 |
| Centre commercial  | (7)  | (3)             |
| Emplacement avec façade sur rue                                | (17)   | (10)            |
| Non traditionnel   | (15)   | (12)            |
| <b>Total à la fin du trimestre</b>                             | <b>2 591</b>                                 | <b>2 214</b>    |
| Franchises à la fin du trimestre                               | 2 570  | 2 195           |
| Établissements appartenant à la Société à la fin du trimestre  | 21   | 19              |
| <b>Total à la fin du trimestre</b>                             | <b>2 591</b>                                 | <b>2 214</b>    |

Au cours du trimestre clos le 28 février 2014, le réseau de la Société s'est enrichi d'un établissement, alors qu'il s'était enrichi de 15 établissements au cours de la même période il y a un an. Le plus grand nombre de fermetures en 2014 tient principalement à la résiliation d'ententes relatives à des établissements sous-performants. Environ 60% des établissements fermés durant le trimestre étaient situés en Ontario.

À la fin du trimestre, 21 établissements appartenaient à la Société, une diminution nette de quatre établissements depuis la fin de l'exercice 2013. Au cours de la période, quatre établissements appartenant à la Société ont été vendus, deux ont fermé leurs portes et deux se sont ajoutés.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires à l'échelle du réseau :

| Type d'emplacement                     | % du nombre d'établissements au |                 | % du chiffre d'affaires à l'échelle du réseau pour le trimestre clos le |                 |
|--|---------------------------------|-----------------|---|-----------------|
|  | 28 février 2014                 | 28 février 2013 | 28 février 2014   | 28 février 2013 |
| Centre commercial et foire alimentaire | 35%                             | 38%             | 39%   | 51%             |
| Façade sur rue                         | 41%                             | 36%             | 46%   | 39%             |
| Forme non traditionnelle               | 24%                             | 26%             | 15%   | 10%             |

La répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires à l'échelle du réseau est la suivante :

| Situation géographique | % du nombre d'établissements au |                 | % du chiffre d'affaires à l'échelle du réseau pour le trimestre clos le |                 |
|------------------------|---------------------------------|-----------------|---|-----------------|
|                        | 28 février 2014                 | 28 février 2013 | 28 février 2014   | 28 février 2013 |
| Ontario                | 43%                             | 46%             | 32%   | 35%             |
| Québec                 | 27%                             | 28%             | 33%   | 33%             |
| Ouest du Canada        | 22%                             | 20%             | 27%   | 25%             |
| Maritimes              | 3%                              | 2%              | 2%  | 2%              |
| Internationale         | 5%                              | 4%              | 6%  | 5%              |

### Chiffre d'affaires du réseau

Le chiffre d'affaires du réseau s'est accru de 24% pour atteindre 200,6 millions \$ au trimestre clos le 28 février 2014, comparativement à 161,4 millions \$ à la même période de l'an dernier. Les ventes réalisées par les bannières acquises l'an dernier comptent pour environ 90% de cette augmentation, le reste provenant de restaurants ouverts au cours des douze derniers mois.

Le chiffre d'affaires du réseau inclut les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais exclut celles réalisées par le centre de distribution ou par l'usine de transformation des aliments.

### Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Le chiffre d'affaires d'établissements comparables a diminué de 1,7% au cours du trimestre clos le 28 février 2014 par rapport à la même période de l'an dernier.

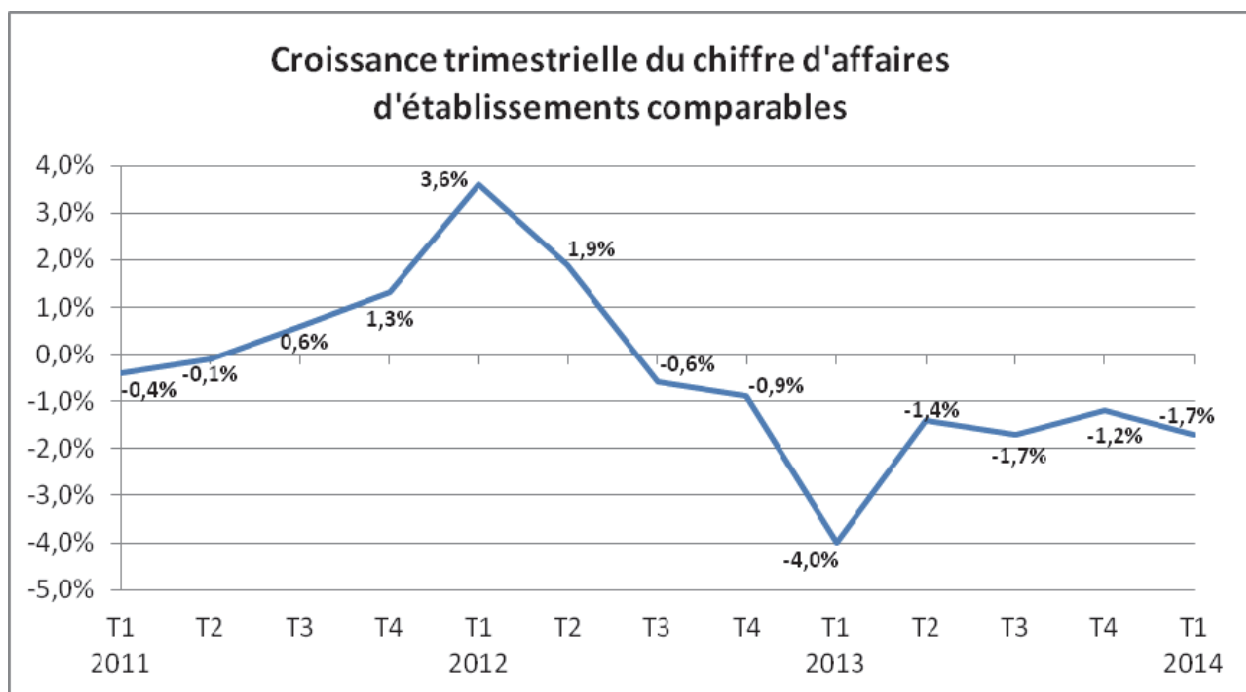
Au cours du trimestre, environ un tiers de nos concepts ont vu une croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables, alors que deux tiers subissaient un recul.

Plusieurs de nos bannières ont subi les conséquences du temps froid inhabituel qu'ont connu plusieurs régions du Canada au cours du trimestre et que nous croyons responsable d'une réduction du nombre de visites à nos restaurants. Cet effet a été particulièrement ressenti chez les établissements avec façade sur rue, qui ont subi les reculs les plus importants. Les établissements situés dans des centres commerciaux ont affiché une très légère croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables durant le trimestre.

La concurrence féroce des prix et de l'offre décrite dans notre plus récent rapport de gestion s'est poursuivie et s'est même intensifiée durant le trimestre. Il en ressort que le consommateur recherche la valeur lorsqu'il attribue son budget alimentaire, ce qui fait que nos restaurants ont de plus en plus de difficultés à maintenir l'addition moyenne par client.

Une fois encore, les provinces de l'Ouest ont fait beaucoup mieux au cours de ce trimestre que l'Ontario et le Québec, qui continuent de peiner tandis que les économies de ces deux provinces ont continué d'être chancelantes durant la période.

Le graphique qui suit présente les données trimestrielles sur l'évolution du chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours des 13 derniers trimestres.



### Options sur actions

Aucune option sur action n'a été émise ou levée durant la période. Au 28 février 2014, aucune option sur action n'était en circulation.

### Saisonnalité

Les résultats d'exploitation de la période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité ne constitue pas un facteur important de la variation trimestrielle de ses résultats. Le chiffre d'affaires à l'échelle du réseau varie de façon saisonnière; durant janvier et février, les ventes sont historiquement inférieures à la moyenne à cause du climat; elles sont historiquement supérieures à la moyenne de mai à août. Cette situation est généralement associée à un plus grand achalandage dans les établissements ayant façade sur rue, à des ventes supérieures des établissements saisonniers qui ne sont ouverts que durant les mois d'été et à des ventes supérieures des établissements situés dans des centres commerciaux. Les ventes des établissements situés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

### Passif éventuels

La Société est partie à des poursuites, litiges et différends relatifs à ses activités commerciales actuelles dont l'issue ne peut être établie. La direction croit que ces poursuites, litiges et différends n'auront pas de conséquences significatives sur les états financiers de la Société.

### Sûreté

La Société a produit une sûreté sous la forme d'une lettre de crédit d'un montant de 45 000 \$.

## Risques et incertitudes

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs tels l'innovation, des coûts accrus des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à discontinuer des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses rentrées et de ses profits d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée d'apporter des changements à un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer le revenu nécessaire pour rendre ce concept rentable. De la même façon, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire les ventes et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

## Arrangements hors-bilan

MTY n'a aucun arrangement hors-bilan.

## Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

## Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de l'exercice :

| <i>(en milliers)</i>                                 | Trimestres clos le     |                 |
|--|------------------------|-----------------|
|  | <b>28 février 2014</b> | 28 février 2013 |
| Avantages à court terme                              | <b>183 \$</b>          | 199 \$          |
| Jetons de présence des administrateurs               | <b>11 \$</b>           | 11 \$           |
| <b>Rémunération totale des principaux dirigeants</b> | <b>194 \$</b>          | 210 \$          |

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé de ses actionnaires, aucune partie n'exerce le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 30 % des actions en circulation.

La Société verse également des avantages salariaux à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Leur rémunération totale a été la suivante :

|  | Trimestres clos le            |                 |
|--|-------------------------------|-----------------|
|  | (en milliers) 28 février 2014 | 28 février 2013 |
| Avantages à court terme  | 111 \$                        | 80 \$           |
| Rémunération totale du personnel lié aux principaux dirigeants | 111 \$                        | 80 \$           |

Une société appartenant à des personnes liées aux principaux dirigeants détient une participation ne lui donnant pas le contrôle dans deux des filiales de la Société. Au cours du trimestre clos le 28 février 2014, aucun dividende (néant en 2013) n'a été payé à cette société par ces filiales.

### Adoption de normes comptables internationales

Le 1<sup>er</sup> décembre 2013, la Société a adopté les nouvelles normes IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* et IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, de même que les versions modifiées des normes IAS 1, *Présentation des états financiers*, IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* et IAS 32, *Instruments financiers : présentation*. Toutes ces normes s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'adoption de ces nouvelles normes ou de leur version modifiée n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour le premier trimestre de 2014, si ce n'est à l'égard des nouvelles informations exigées par les versions modifiées d'IAS 1 et d'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, qui ont été appliquées dans ces états financiers.

### Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour le trimestre clos le 28 février 2014 et n'ont pas été appliquées au moment de dresser les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société :

| Norme  | Date d'entrée en vigueur <sup>1)</sup> | Incidence <sup>2)</sup>             |
|--|--|-------------------------------------|
| IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>                                  | Indéterminée                           | En cours d'évaluation               |
| Modification d'IAS 32, <i>Instruments financiers : présentation</i>    | 1 <sup>er</sup> janvier 2014           | Aucune incidence financière         |
| IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>                                  | 1 <sup>er</sup> juillet 2014           | Aucune incidence financière         |
| IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i> | 1 <sup>er</sup> janvier 2014           | Aucune incidence financière         |
| Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2010-2012                      | Juillet 2014                           | En cours d'évaluation <sup>3)</sup> |

<sup>1)</sup> En vigueur pour les exercices ouverts à compter de la date indiquée.

<sup>2)</sup> Estimation faite par la Société de l'incidence de la norme sur les états financiers consolidés.

<sup>3)</sup> La Société présentera l'information visée dans ses états financiers consolidés annuels pour l'exercice se terminant le 30 novembre 2015.

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Le remplacement d'IAS 39 est un projet qui comporte trois phases dont l'objectif consiste à améliorer et à simplifier la comptabilisation des instruments financiers. Il s'agit de la première phase de ce projet.

IAS 32 a été modifiée par l'IASB afin de clarifier certaines exigences et remédier au manque d'uniformité dans l'application de cette norme.

IAS 19 modifie le traitement comptable des contributions d'un employé ou d'un tiers à un régime à prestations définies.

IAS 39 a été révisée par l'IASB afin de modifier les critères qui doivent être respectés selon la norme à l'égard de la comptabilité de couverture d'un instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture.

Des *Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2010-2012)* ont été publiées par l'IASB dans le cadre de ses procédures d'améliorations annuelles. Plusieurs normes ont été modifiées, dont :

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (traitement comptable à appliquer à une contrepartie éventuelle lors d'un regroupement d'entreprises);
- IFRS 8, *Secteurs opérationnels* (ajout d'une obligation d'information sur le regroupement de secteurs opérationnels); et
- IAS 24, *Information relative aux parties liées* (informations relatives aux personnes agissant à titre de principaux dirigeants).

## Risque lié à l'environnement économique

L'entreprise de la Société est tributaire de nombreux aspects d'un environnement économique général sain qui vont de dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit requis pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que la récession qui traverse présentement les provinces où elle fait affaires aura une incidence sur l'industrie de la restauration rapide. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de solides flux de trésorerie; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.



## Instrument financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent, de par leur nature, certains risques, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Les tableaux suivants présentent le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers:

### Au 28 février 2014

|   | Prêts et débiteurs | Autres passifs financiers au coût amorti | Valeur comptable totale | Juste valeur  |
|---|--------------------|--|-------------------------|---------------|
|   | \$                 | \$                                       | \$                      | \$            |
| <b>Actifs financiers</b>                |                    |  |                         |               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 600                | -  | 600                     | 600           |
| Débiteurs                               | 12 087             | -  | 12 087                  | 12 087        |
| Prêts à recevoir                        | 837                | -  | 837                     | 837           |
|   | <b>13 524</b>      | <b>-</b>                                 | <b>13 524</b>           | <b>13 524</b> |
| <b>Passifs financiers</b>               |                    |  |                         |               |
| Créditeurs et charges à payer           | -                  | 11 833                                   | 11 833                  | 11 833        |
| Dettes à long terme*                    | -                  | 6 888                                    | 6 888                   | 6 888         |
|   | <b>-</b>           | <b>18 721</b>                            | <b>18 721</b>           | <b>18 721</b> |

### Au 30 novembre 2013

|   | Prêts et débiteurs | Autres passifs financiers au coût amorti | Valeur comptable totale | Juste valeur  |
|---|--------------------|--|-------------------------|---------------|
|   | \$                 | \$                                       | \$                      | \$            |
| <b>Actifs financiers</b>                |                    |  |                         |               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6 136              | -  | 6 136                   | 6 136         |
| Débiteurs                               | 13 452             | -  | 13 452                  | 13 452        |
| Prêts à recevoir                        | 978                | -  | 978                     | 978           |
|   | <b>20 566</b>      | <b>-</b>                                 | <b>20 566</b>           | <b>20 566</b> |
| <b>Passifs financiers</b>               |                    |  |                         |               |
| Ligne de crédit                         | -                  | 12 000                                   | 12 000                  | 12 000        |
| Créditeurs et charges à payer           | -                  | 11 903                                   | 11 903                  | 11 903        |
| Dettes à long terme*                    | -                  | 7 169                                    | 7 169                   | 7 169         |
|   | <b>-</b>           | <b>31 072</b>                            | <b>31 072</b>           | <b>31 072</b> |

\* Y compris la tranche à court terme de la dette à long terme.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état consolidé de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou intrants qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables sont utilisées en l'absence de

données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les hypothèses ou méthodes d'évaluation suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur d'instruments financiers :

- La juste valeur de la trésorerie, de la ligne de crédit, des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable étant donné la courte échéance de ces instruments. Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction est donc d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- La juste valeur de la dette à long terme, y compris les obligations de crédit-bail, est établie à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

### **Politiques en matière de gestion des risques**

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 28 février 2014.

#### **Risque de crédit**

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses débiteurs. Les montants figurant à l'état de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la conjoncture économique. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir d'établissements établis dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada, ce qui limite la concentration du risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants qu'elle devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel de la créance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 133 \$ est présentement comptabilisée (135 \$ au 30 novembre 2013) à l'égard de prêts à recevoir.

#### **Risque de change**

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont surtout les achats de café, de blé et de sucre qui exposent la Société au risque de change; celle-ci a donc conclu des contrats en vue de réduire son exposition aux fluctuations des devises reliées aux achats de café. Au 28 février 2014, la valeur totale de ces contrats était d'environ 162 \$.

De plus, la Société effectue des ventes dont les montants sont libellés en monnaies étrangères. Les établissements étrangers de la Société ont le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition

de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements étrangers.

Sauf en ce qui concerne les transactions en devises mentionnées ci-dessus, la Société est peu exposée au risque lié au dollar américain; ce risque fluctue en fonction des variations du taux de change dans la mesure où des opérations sont conclues dans cette devise. De l'avis de la direction, ce risque est relativement limité.

Au 28 février 2014, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains de 851 \$ CA et comptait des débiteurs d'un montant net de 541 \$CA et des créditeurs d'un montant net de 415 \$CA (887 \$CA, 437 \$CA et 342 \$CA respectivement au 30 novembre 2013). Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle de 1 % des taux de change du dollar canadien donnerait lieu à une variation de 10 \$CA du résultat net et du résultat global.

### Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa ligne de crédit renouvelable et de sa facilité de gestion du risque de trésorerie. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait éventuellement devenir plus importante. Une somme de 4,4 millions \$ avait été prélevée sur la ligne de crédit au 28 février 2014. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 0,0 millions \$ par année de la charge d'intérêts sur l'emprunt en cours.

### Risque de liquidité

La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 28 février 2014 :

|                                    | Valeur<br>comptable | Flux de<br>trésorerie<br>contractuels |                       |                        |       |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|-----------------------|------------------------|-------|
|                                    |                     | Entre 0 et<br>6 mois                  | Entre 6 et<br>12 mois | Entre 12 et<br>24 mois |       |
| (en milliers \$)                   | \$                  | \$                                    | \$                    | \$                     | \$    |
| Ligne de crédit                    | 4 352               | 4 352                                 | 4 352                 |                        |       |
| Créditeurs et charges à payer      | 11 833              | 11 833                                | 11 833                | -                      | -     |
| Dette à long terme                 | 6 888               | 7 261                                 | 147                   | 2 326                  | 2 082 |
| Intérêts sur la dette à long terme | S/O                 | S/O                                   | 137                   | 98                     | 131   |
|                                    | 23 073              | 23 446                                | 16 469                | 2 424                  | 2 213 |

### Aperçu

La direction est d'avis que la tendance dans l'industrie de la restauration rapide continuera de croître en réponse à la demande de consommateurs occupés et pressés.

Pendant les prochains mois, la direction travaillera à restaurer un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif en créant plus d'innovation, en misant sur la qualité du service à la clientèle dans chacun de ses établissements et en optimisant la valeur offerte à sa clientèle. La direction mettra aussi l'emphase sur la finalisation de l'intégration des bannières acquises à la fin de notre dernier exercice.

L'industrie de la restauration rapide demeurera exigeante et la direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis éventuels. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour s'accaparer les dollars d'une consommation discrétionnaire limitée, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre aux consommateurs.

La direction continuera à mettre l'accent sur l'optimisation de la valeur pour nos actionnaires en ajoutant de nouveaux établissements pour nos concepts existants. La direction demeure dévouée à chercher de nouvelles acquisitions potentielles afin d'accroître la part de marché de MTY.

## **Contrôles et procédures**

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières est saisie, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que cette information soit colligée puis communiquée efficacement à la direction de la Société de sorte qu'elle puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information.

### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financières d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière soit fiable et que les états financiers soient dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, après avoir évalué l'efficacité du processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 28 février 2014, ont conclu qu'il était efficace.

Le chef de la direction, le chef de la direction financière et la direction ont conclu qu'à leur connaissance et après avoir procédé à une évaluation, au 28 février 2014, aucun changement n'avait été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

### **Limites des contrôles et procédures**

La direction, y compris le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, estiment que, si bien conçus et appliqués qu'ils soient, les contrôles et procédures de communication de l'information ou le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs des systèmes de contrôles sont atteints. De plus, la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes au plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, ont été prévenus ou détectés. Ces limites inhérentes comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision peut être faussé et qu'un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux personnes ou plusieurs, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qui lui ont été conférés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficient, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

### **Limites de l'étendue de la conception**

La direction de la Société, de concert avec son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et le contrôle interne à l'égard de l'information financière relatifs aux activités des établissements récemment acquis d'Extreme Brandz (le 24 septembre 2013), de ThaiZone (le 30 septembre 2013) et de SushiGo (le 1<sup>er</sup> juin 2013). Exclusion faite du goodwill créé lors des acquisitions, ces établissements représentent respectivement 20%, 9% et 0% des actifs de la Société (14%, 5% et 0% de l'actif courant; 20%, 9% et 0% de l'actif non courant); ils représentent aussi 9%, 1% et 0% du passif courant (7%, 7% et 0% du passif à long terme); 5%, 2% et 0% des produits de la Société ainsi que 7%, 1% et 0% du résultat de la Société pour le trimestre clos le 28 février 2014.

La direction de la Société, de concert avec son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et le contrôle interne à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilité à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période de 12 mois close le 28 février 2014, ces entités ad hoc représentent 1% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% du passif courant de la Société, 0% de son passif à long terme, 3% de ses produits et 0% de son résultat.

*“Stanley Ma”*

---

Stanley Ma, chef de la direction

*“Éric Lefebvre”*

---

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA

Chef de la direction financière